

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 MARS 1862.

Rapports faits, au nom de la Commission des naturalisations, sur des demandes de naturalisation ordinaire.

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; le Comte MAURICE DE ROBIANO, le Comte DE RIBAUCOURT, et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I.

Par M. D'OMALIUS D'HALLOY, sur la demande du sieur HENRI MENNIG, mécanicien, à Molenbeek-Saint-Jean.

(Voir le n° 41 de la Chambre des Représentants, session de 1860-1861.)

MESSIEURS,

Le sieur Henri Mennig, mécanicien, né à Cologne en 1806 et habitant la Belgique depuis 1824, où il a épousé une femme belge, demande la naturalisation. Les renseignements recueillis sur la conduite du pétitionnaire depuis qu'il est en Belgique sont favorables ; mais, comme il n'a pu fournir de certificat constatant qu'il en avait été de même dans son pays, et qu'il a avoué ne pas y avoir satisfait à ses obligations pour le service militaire, votre Commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer de rejeter la demande du sieur Mennig.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ANTOINE-THÉOPHILE SCHROEDER, mécanicien-constructeur, à Couillet (Hainaut).

(Voir le n° 41 de la Chambre des Représentants, session 1860-1861.)

MESSIEURS,

Le sieur Antoine-Théophile Schroeder, mécanicien, né à Cologne le 26 janvier 1830, demande la naturalisation. Il est établi à Couillet, province de Hainaut, depuis 1853, il s'y est marié avec une femme appartenant à une famille honorable ; il fournit les preuves que sa conduite n'a donné lieu à aucune plainte, soit en Prusse, soit en Belgique, et qu'il a satisfait à ses obligations concernant le service militaire.

La demande du sieur Schroeder a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 56 suffrages contre six. Votre Commission vous propose également de l'accueillir d'une manière favorable.

(2)

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE WESTER, meunier et propriétaire à Fouches (Luxembourg).

(Voir le n° 47 de la Chambre des Représentants session 1860-1861.)

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Wester, né en 1823, dans le grand-duché de Luxembourg et habitant depuis 1845 la commune belge de Fouches, avait demandé la grande naturalisation, mais la Chambre des Représentants, trouvant qu'il n'avait pas de titres suffisants pour obtenir cette faveur, s'est bornée à lui accorder la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, qui exerce la profession de meunier, ayant donné son adhésion à cette réduction, et ayant d'ailleurs prouvé qu'il avait été d'une bonne conduite tant en Belgique que dans son pays, et qu'il avait satisfait à ses obligations relativement au service militaire, votre Commission a l'honneur de vous proposer de voter la naturalisation ordinaire en faveur du sieur Wester, ainsi que l'a fait la Chambre des Représentants, à la majorité de cinquante-neuf suffrages contre cinq.

IV

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur PIERRE BROUWERS, négociant et propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles.

(Voir le n° 41 de la Chambre de Représentants, session de 1860-1861.)

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Brouwers, qui est en instance pour obtenir la naturalisation ordinaire, est né à Grondsveld (partie cédée du Limbourg), le 24 janvier 1811 ; il habite la Belgique depuis 1853, et réside actuellement à Saint-Josse-ten-Noode, où il est à la tête d'une maison de commerce qui prospère.

Il résulte des renseignements recueillis par votre commission, que le pétitionnaire a, dans le pays où il est né, satisfait aux lois sur la milice et que sa conduite y a été honorable. Il a droit, en vertu de la loi du 30 décembre 1853, à l'exemption des droits d'enregistrement.

Les autorités consultées avisent favorablement sa demande, laquelle a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 avril 1861, à la majorité de cinquante-cinq suffrages contre neuf. Nous avons l'honneur de vous proposer de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Le Président,

D'OMALIUS D'HALLOY.

Le Secrétaire,

J. VAN SCHOOR.